

# PROCES – VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du vendredi 25 Octobre 2019

oo

**Le vingt cinq du mois d'octobre 2019 à 17 h 00, le Conseil municipal de la Commune de Mérenvielle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mr Raymond ALEGRE, Maire.**

CONSEILLER(E)S	Présent(e)s	Excusé(e)s	Pouvoir à
ALEGRE Raymond	X		
MILHES Bernadette	X		
BAUTE Philippe	X		
CROS Christophe	X		
GARRIGUES Eric	X		
GIRARD Pascal		x	
MANNONI Marie-Thérèse	X		
REGNARD Armand	X		
SERIS Bernard	X		
ZIZARD Eveline	X		
<b>TOTAL :</b> 9	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Quorum :</b> 6			
<b>Nombre de votants :</b> 9			

Le Conseil Municipal a été convoqué le 15 octobre 2019. Ont été adressés aux conseillers les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance, en même temps que la convocation.

\$

1 - **Adoption du procès-verbal de la séance du 28/08/2019**

Le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal en date du 28 août 2019.

Le Conseil Municipal :

➔ **Prend acte et approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 août 2019.**

Nombre de votants : 9  
Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

## **2 - Groupement de commande marché assurances**

Le Président de séance expose à l'assemblée que le marché des assurances couvrant les risques des communes de Léguevin, Lasserre-Pradère, La Salvetat-Saint-Gilles, Lévigac, Mérenvielle, Sainte-Livrade ainsi que la Communauté de Communes de la Save au Touch, arrive à échéance le 31 décembre 2019.

La Communauté de Communes de la Save au Touch a proposé aux communes membres de se joindre à elle afin d'établir une nouvelle convention de groupement de commandes des assurances.

Seront concernées par ce groupement :

- La commune de Léguevin,
- La commune de Lasserre-Pradère,
- La commune de La Salvetat-Saint-Gilles,
- La commune de Lévigac,
- La commune de Mérenvielle,
- La commune de Sainte-Livrade ,
- La Communauté de Communes de la Save au Touch,
- Le SIVOM de la Vallée de la Save.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des lots suivants :

Lot n°1 : assurance responsabilité civile

Lot n°2 : assurance protection fonctionnelle

Lot n°3 : assurance protection juridique

Lot n°4 : assurance flotte automobile

Lot n°5 : assurance dommages aux biens et risques annexes

La Communauté de Communes de la Save au Touch sera désignée comme coordinatrice du groupement. Chaque collectivité devra soumettre la convention à l'approbation de son assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal :

➔ **Prend acte et approuve la convention de groupement de commandes des assurances**

Nombre de votants : 9

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

## **3 – Virement de crédits**

Afin d'ouvrir les couts des études du PLU, il est nécessaire de faire un virement de crédits comme proposé :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais doc. Urbanisme, numérisation		5000.00 €
<b>TOTAL D20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>5000.00 €</b>
D 21316-11 : Cimetière	5000.00 €	
<b>TOTAL D21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5000.00 €</b>	

Le Conseil Municipal :

➔ **Prend acte et approuve le virement de crédits :**

Nombre de votants	:	9
Pour	:	9
Abstention	:	0
Contre	:	0

**Adoptée à l'unanimité**

**4 – Délégation donnée au maire pour les formalités de classement et déclassement de la route de Bellevue**

Mr. Le Maire rappelle que par la délibération du 28 août 2019, N° 36, il a été demandé la mise à l'enquête publique préalable au déclassement et l'aliénation d'une partie de la voie communale N°4 d'une part et au classement en voie communale ouverte au public d'une partie de l'ex parcelle section B N° 186, d'autre part.

L'enquête publique a été effectuée du 16 au 30 septembre 2019.  
Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable

Le Conseil Municipal :

➔ **Prend acte, décide le nouveau classement de la voirie communale et donne pouvoir au maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.**

Nombre de votants	:	9
Pour	:	9
Abstention	:	0
Contre	:	0

**Adoptée à l'unanimité**

**5 - Questions diverses :**

Pas de questions

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 18h00.**